



AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET **N°005/BIOPAMA/SE/COMIFAC/2023**

Pour le recrutement d'un(e) consultant(e) pour la réalisation d'une étude régionale sur l'état des habitats et des écosystèmes de conservation au sein des Aires Protégées (AP) et des paysages référence en Afrique centrale en vue de prioriser les actions de conservation

Financement : Programme BIOPAMA CCR

1. Contexte et justification

La préservation des espèces sauvages, de leurs habitats et des écosystèmes des Aires Protégées (AP) d'Afrique centrale nécessite des efforts constants pour faire face aux nombreuses menaces qui les affectent. Dans certaines parties du monde, quand les paysages sont largement modifiés par les activités anthropiques, les AP deviennent parfois les seuls écosystèmes naturels ou semi-naturels s'étendant sur de vastes territoires. Les valeurs socio-économiques et culturelles plus larges de ces écosystèmes naturels sont de plus en plus reconnues, tout comme les services écosystémiques importants qu'ils fournissent.

Les avantages des AP, des paysages de conservation et des services écosystémiques sont des bénéfices que les hommes tirent, directement ou indirectement, des fonctions des écosystèmes. En 2003, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire a proposé une typologie simple résumant les différents services des écosystèmes naturels (MEA, 2003). Cette typologie a été adaptée et élargie à différentes fins, y compris pour les AP (Kettunen et ten Brink, 2013).

Nous réalisons souvent l'importance des services écosystémiques une fois que nous les avons perdus. Le monde subit presque toujours des conséquences de la dégradation et de la perte des écosystèmes naturels et de leurs caractéristiques écologiques clés.

Il est crucial de ne pas oublier que la conservation de la nature reste l'objectif principal des AP. La conservation de la biodiversité, c'est-à-dire des espèces, de la diversité génétique au sein des espèces et des habitats est essentielle au fonctionnement des écosystèmes (Cardinale et al., 2012) et a de nombreuses valeurs utilitaires et pratiques. Il est en outre communément admis que les hommes ont l'obligation morale de conserver la diversité de la vie sur terre, c'est-à-dire de ne pas accélérer le rythme d'extinction au-delà de ce qui serait attendu dans des circonstances naturelles. Malheureusement, les déclin et les disparitions fréquentes d'espèces, souvent non encore reconnues et décrites par les scientifiques, témoignent du contraire.

Cependant, les recherches basées sur de multiples ensembles de données montrent que les AP sont l'un des outils les plus efficaces pour ralentir le taux de perte de biodiversité et que de nombreuses espèces existent encore aujourd'hui uniquement grâce à la protection que leur offrent les parcs nationaux, réserves naturelles et autres AP. Les fondements éthiques de la conservation de la biodiversité sont reconnus par les signataires de la Convention sur la diversité biologique ainsi que par les institutions nationales via la législation relative à la conservation de la faune et des AP (Palmer et Finlay, 2003).

Les onze (11) pays de l'Afrique centrale autrement dit, les pays de l'espace COMIFAC à savoir : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA, RDC, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad possèdent plus de 206 AP et douze (12) paysages prioritaires de conservation. Un paysage est une vaste entité écologique comprenant des noyaux de conservation assimilables à des AP abritant un haut potentiel écologique souvent avec des espèces endémiques tels que les grands singes et, des zones peuplées où les populations font face à des besoins de développement urgents. Ces paysages sont répartis entre le Cameroun, la République Centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC), le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Rwanda.

Le concept de paysage est un axe central du plan stratégique de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Les 12 paysages prioritaires de conservation couvrent plus de 80 millions d'hectares et comprend 37 AP, 68 zones communautaires et 43 zones d'extraction (concessions forestières principalement). (David Yanggen at al., UICN, 2010).

De nos jours, les AP et paysages de conservation en Afrique centrale souffrent aussi des multiples et différentes pressions anthropiques qui sont à la base de l'érosion génétique, la fragmentation des habitats ainsi que la transformation des écosystèmes.

Partant de ce constat, cette étude permettra de **vérifier la fonctionnalité des écosystèmes et habitats des espèces entre les AP et les paysages**. Cette fonctionnalité ne renvoie pas directement aux espèces mais à l'ensemble des flux, processus et interactions biotiques qui ont lieu de façon « normale » dans ce type d'écosystème. Il s'agit par exemple de considérer les interactions entre les compartiments (ex chaîne trophique consommateurs prédateurs etc.). L'approche fonctionnalité n'est alors pas « espèce centrée » mais vise plutôt à s'assurer que tous les compartiments de l'écosystème et les espèces qui y sont associées s'y maintiennent. A ce titre, les chaînes trophiques longues et le maintien des espèces spécialistes par rapport aux généralistes est souvent assimilé à un indicateur de bon fonctionnement du système.

Ensuite, elle devra aussi tenir compte des **aspects liés à l'hétérogénéité et la fragmentation**. **L'hétérogénéité** a deux composantes : la diversité des éléments du paysage (les taches) et la complexité de leurs relations spatiales (Burel et Baudry, 1999). D'une façon générale, il existe une relation positive entre la diversité spécifique et l'hétérogénéité des habitats, mesurée à des échelles locales ou paysagères. Tandis que, **la fragmentation** est une des bases théoriques de l'Écologie du paysage. La fragmentation résulte du morcellement artificiel du milieu, qui peut ou pourrait empêcher une ou plusieurs espèces de se déplacer comme elles le devraient et comme elles le pourraient en l'absence de ces facteurs de fragmentation. Les conséquences sont à la fois directes (cycle de vie contraint, mortalité par collision) et indirectes (isolement des populations). La fragmentation des habitats a en effet des effets néfastes sur la diversité locale et régionale, sur la structure des peuplements et sur les traits d'histoire de vie des populations (Blondel, 1995). D'après le Millennium Ecosystem Assessment, la fragmentation des milieux est l'une des premières causes d'érosion de la biodiversité. Néanmoins, il est nécessaire pour plus de rigueur d'affiner la définition de la fragmentation afin de séparer les effets dus à une perte d'habitat des effets dus à la stricte fragmentation.

Devant la nécessité de réduire les pressions et menaces sur la biodiversité ainsi que la nécessité de répondre aux besoins en information pour accompagner le développement socio-économique des communautés locales reposant sur une économie verte, et les processus d'aménagement du territoire dans la sous-région, la COMIFAC et ses partenaires, à travers l'OFAC, élargissent progressivement depuis plusieurs années, leurs outils et thématiques de suivi. A ce titre, une révision des indicateurs de suivi, en collaboration avec la CEEAC, s'est opérée au premier trimestre de l'année 2022, en définissant deux (2) modules d'analyse, dont :

- Module territoire, focalisé sur l'analyse des couches spatiales d'affectation des terres disponibles aux niveaux régional et national, ainsi que la documentation associée afin d'appuyer les processus d'aménagement et résoudre les potentiels conflits d'affectation ;
- Module paysage, consacré à l'analyse de l'évolution historique et contemporaine de certains éléments clés comme l'eau, la forêt, le stock de carbone et l'utilisation des terres à l'échelle de paysages clés pour la conservation.

C'est dans ce cadre que la COMIFAC avec l'appui du programme BIOPAMA-CCR cherche à recruter un(e) consultant(e) pour mener cette étude régionale afin d'analyser l'état des habitats et des écosystèmes au sein des AP et des paysages de conservation en Afrique centrale, en vue de prioriser les actions de conservation.

I- Objectifs

a) -Objectif global

Evaluer l'état actuel des pressions et menaces anthropiques au sein des AP et des paysages prioritaires de conservation des pays de l'Afrique centrale, pour améliorer la prise de décision, afin de prioriser les actions de conservation.

b) -Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il est question de :

1. Cartographier les types d'habitats et écosystèmes des AP prioritaires¹ (des parcs nationaux) et des autres catégories d'AP localisés dans les douze paysages ainsi que l'occupation du sol dans et autour de ces entités ;
2. Fournir l'état des espèces clés² de faune et de flore, ainsi que l'état d'exploitation et utilisation du sol dans ces AP ;
3. Identifier les principales menaces et pressions anthropiques exercées sur les habitats et écosystèmes des entités sous études ;
4. Vérifier la fonctionnalité des écosystèmes et habitats des espèces entre les AP et les paysages;

¹ Dans le réseau d'AP nationales, certaines AP sont classées prioritaires par rapport aux bénéfices immédiats ou attendus à court ou moyen termes

² Il s'agit des espèces de faune ou de flore ayant ou jouant un rôle déterminant pour l'AP, l'Humanité ou les autres espèces, dans l'espace et dans le temps.

5. Identifier un site pilote et proposer des indicateurs³ de suivi de ses types d'écosystèmes, espèces clés, types d'occupation et utilisation du sol à consolider et/ou intégrer dans le système d'information de l'OFAC ;
6. Fournir les éléments sur l'hétérogénéité des paysages et la fragmentation des habitats ;
7. Formuler des recommandations opérationnelles pour les experts des projets et autres acteurs qui doivent travailler suivant une approche paysage.

II- Méthodologie

L'étude régionale sur l'état des habitats et des écosystèmes de conservation au sein des AP et des paysages de référence en Afrique centrale requiert, une méthodologie adaptée au contexte des pays de l'espace COMIFAC et aux outils qui s'y appliquent. Les étapes clés de l'étude sont :

1. Une revue de la littérature des informations disponibles sur les paysages ;
2. La conception, méthodologie de calcul et le calcul d'indicateurs de suivi ;
3. L'analyse de l'état des habitats, espèces et menaces pesant sur les paysages ;
4. La formulation de recommandations et d'actions.

III- Résultats attendus : Les résultats ci-après sont attendus :

1. la cartographie des types d'habitats et d'écosystèmes des AP contenus dans les paysages de conservation ainsi que celle de l'occupation du sol dans et autour de ces AP ;
2. l'état des habitats, espèces clés, et menaces au sein de chaque paysage est évalué ;
3. le site pilote pour le suivi des types d'habitats et écosystèmes, des espèces clés et types d'occupation/utilisation du sol est identifié et les indicateurs de suivi proposés, sont implémentés et validés ;
4. la fonctionnalité des écosystèmes et habitats des espèces entre les AP et les paysages est vérifiée et fournie dans le rapport ;
5. les éléments sur l'hétérogénéité des paysages et la fragmentation des habitats sont pris en compte ;
6. les recommandations opérationnelles sur l'approche paysage sont fournies aux experts des projets et autres acteurs.

IV- Livrables : Les livrables attendus dans le cadre de cette étude sont :

- **Livable 1** : Un compte rendu de la réunion de démarrage suite à la réunion de cadrage avec la COMIFAC, avec les éventuels ajustements convenus sur le plan d'action de l'étude, le calendrier de réalisation, la méthodologie appliquée, ou toute autres points (**5 jours après** la signature du contrat) ;
- **Livable 2** : Un rapport relatif à l'état des lieux de la documentation existante sur les paysages et les APs qu'ils contiennent (**15 jours** après la signature du contrat) ;
- **Livable 3** : un jeu d'indicateurs de suivi des paysages à intégrer dans le système d'information de l'OFAC (**35 jours** après la signature du contrat)
- **Livable 4** : Draft 0 du rapport. Ce rapport précisera la valeur ajoutée de ce rapport par rapport aux analyses déjà existantes contenant une cartographie SIG décrivant les différents

³ Indicateurs qui seront utilisés chaque fois qu'il s'agit de faire l'état des lieux des paysages ou espèces.

habitats et écosystèmes des paysages de conservations et leurs AP, les espèces clés qu'ils abritent et les menaces qui pèsent sur eux. **(60 jours après la signature du contrat)** ;

- **Livrable 5** : Le rapport d'un atelier de restitution et de validation des résultats 1 avec des principales parties prenantes du projet au Cameroun. L'atelier vise à présenter et à discuter les conclusions de l'évaluation pour permettre une évaluation approfondie des résultats avant la production du rapport final. **(80 jours après la signature du contrat)** ;
- **Livrable 6** : Version finale du rapport incluant des commentaires de l'atelier de restitutions. **(5 jours après l'atelier de restitution)**.

V- Supervision : Le consultant travaillera sous la supervision directe du Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique de la COMIFAC.

VI- Qualifications Education, formation et expérience professionnelle

- Avoir au moins une maîtrise ou un master en Agronomiques, Forestières, Environnement ou Géographie ;
- Avoir une expérience minimale de 5 ans dans le domaine de gestion des AP, de gestion durable des forêts et gestion des ressources naturelles en Afrique centrale ;
- Connaissances additionnelles en système d'information géographique et la télédétection ;
- Connaissance des enjeux liés à la restauration des écosystèmes dégradés ;

VII- Dépôt des Candidatures

Les candidats qualifiés et intéressés (hommes ou femmes) doivent envoyer leurs dossiers de candidature (CV, lettre de motivation, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans les domaines semblables, (adressée à Monsieur le Secrétaire Exécutif) et une photocopie du diplôme le plus élevé) au secrétariat Exécutif de la COMIFAC (Carrefour Golf, à côté de Congress hôtel) au plus tard le 04 aout 2023 à 15h avec la mention : **Avis de recrutement N°005/BIOPAMA/SE/COMIFAC/2023, d'un(e) consultant(e) pour la réalisation d'une étude régionale sur l'état des habitats et des écosystèmes en Afrique centrale en vue de prioriser les actions de conservation.** Ou par courriel à : recrutement@comifac.org avec copie à comifac@comifac.org

NB : Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

2. Avis spécial

Les candidats des États membres suivants, qui ne sont pas représentés au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, sont fortement encouragés à postuler, il s'agit de : Sao Tomé et Principe, Guinée Equatoriale, Gabon, République du Congo, Burundi, Rwanda. Aussi, les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
Carrefour Golf, à 100mètre du congress Hotel
Tel : +237 222 205 652

Yaoundé le 21 juillet 2023

Le secrétaire Exécutif

Hervé Martial MAÏDOU (PhD)
